

Solvay organise un roadshow dans le cadre de l'émission potentielle d'obligations de premier rang ainsi que d'obligations hybrides

Bruxelles, 12 novembre 2015 – 09h30 --- Solvay annonce qu'elle entame l'organisation d'une série de rencontres avec des investisseurs potentiels en titres à revenus fixe. Dépendant des conditions de marché, ce roadshow pourrait être suivi par l'émission d'obligations de premier rang et d'obligations hybrides ayant les caractéristiques suivantes :

- Obligations de premier rang en EUR
- Obligations de premier rang en USD
- Obligations hybrides en EUR dans la limite de 1,0 milliard EUR

Le produit net de ces émissions obligataires, si elles étaient menées à terme, sera utilisé principalement pour le financement à long terme de l'acquisition de Cytec, opération qui devrait être finalisée d'ici la fin de l'année. Cette acquisition est soumise d'une part à l'approbation des actionnaires de Cytec lors de leur Assemblée Générale Extraordinaire qui est prévue pour le 24 novembre 2015, et d'autre part aux conditions de clôture habituelles, parmi lesquelles des autorisations réglementaires.

* * * *

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du Securities Act de 1933, tel que amendé, et ne peuvent être offertes, exercées ou vendues aux États-Unis ou à des ressortissants américains sans enregistrement ou exemption applicable de l'obligation d'enregistrement. Il n'y a aucune intention d'enregistrer une partie de l'offre aux États-Unis ni d'y faire une offre publique de titres.

L'émission, l'exercice ou la vente de titres dans le cadre de cette offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. La Société décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

L'information contenue dans ce document ne constitue pas, ni fait partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des titres mentionnés dans la présente, dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

La Société n'a autorisé aucune offre de titres au public dans n'importe quel Etat membre de l'Espace économique européen. En ce qui concerne chaque État membre de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun considéré un «État membre pertinent»), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise afin de faire une offre publique de titres nécessitant la publication d'un prospectus dans quelconque État membre pertinent. En conséquence, les titres ne peuvent être offerts dans les États membres pertinents (a) qu'à toute personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini à l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus; ou (b) que dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus.

.../...

This press release is also available in English. - Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar.

Dans le cadre du présent paragraphe, l'expression «offre de titres au public», signifie que la communication, sous n'importe quelle forme ou moyen, d'information suffisante sur les conditions de l'offre et les titres à offrir, de façon à permettre à un investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire des titres, vu que ceci peut être modifiée dans l'État membre par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet État membre. L'expression «Directive Prospectus» signifie la Directive 2003/71/CE (et ses modifications, y compris la directive amendée 2010 PD, dans la mesure où celle-ci a été implantée dans l'Etat membre pertinent) et inclut toute mesure de transposition dans l'État membre pertinent. L'expression «Directive amendée 2010 PD» signifie la directive 2010/73/UE.

Ce communiqué est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) au Royaume-Uni, aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, visées par l'article 19(5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, telle que amendée (considérée l'«Ordre»), ou qui sont des entités à valeur nette élevée, et à d'autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, tel que visées par l'article 49(2) de l'Ordre (toutes ces personnes étant désignées comme les «Personnes habilitées»). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne sera que disponible pour, et ne sera qu'engagé avec des personnes habilitées. Toute personne qui n'est pas une personne habilitée ne doit ni agir ni se fonder sur ce document ou sur son contenu.

 [SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER @SOLVAYGROUP](#)

Groupe chimique international, [SOLVAY](#) accompagne l'industrie dans la recherche et la mise en œuvre de solutions toujours plus responsables et créatrices de valeur. Il réalise 90% de son chiffre d'affaires dans des activités où il figure parmi les trois premiers groupes mondiaux. Ses produits servent de nombreux marchés, l'énergie et l'environnement, l'automobile et l'aéronautique, l'électricité et l'électronique, afin d'améliorer la performance des clients et la qualité de vie des consommateurs. Le Groupe, dont le siège se trouve à Bruxelles, emploie environ 26 000 personnes dans 52 pays, et a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros en 2014. Solvay SA ([SOLB.BE](#)) est coté à la bourse [EURONEXT](#) de Bruxelles et de Paris (Bloomberg : [SOLB.BB](#) - Reuters : [SOLB.BR](#)).

[Lamia Narcisse](#)

Media Relations
+33 1 53 56 59 62

[Caroline Jacobs](#)

Media Relations
+32 2 264 1530

[Maria Alcon](#)

Investor Relations
+32 2 264 1984

[Geoffroy Raskin](#)

Investor Relations
+32 2 264 1540

[Bisser Alexandrov](#)

Investor Relations
+32 2 264 3687